

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup tenue le 10 décembre 2024, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié (à distance)
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)
Madame Véronique Brillant (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Martine Riou (à distance)
Madame Julienne Auclair (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Véronique Renaud (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membre absent :

Monsieur Jacques Bérubé

Présence du public :

Deux personnes assistent à la rencontre, sans droit de parole, soient : mesdames Marie-Andrée Collin et Nancy Dubé.

Une personne assiste à la rencontre, avec droit de parole, soit : madame Natacha Blanchet.

0.0. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024 (19 H 30)

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration tient une séance publique d'information au cours de laquelle il présente le rapport annuel 2023-2024 du centre de services scolaire à la population.

Les membres du CA souhaitent féliciter l'ensemble du personnel qui travaille d'arrache-pied à la réussite des élèves au quotidien.

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration sur ce rapport.

0.1 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE RÉGIONAL

Le rapport annuel d'activités de la protectrice régionale de l'élève, madame Chloé Corneau, pour l'année scolaire 2023-2024 est présenté et déposé ainsi que le bilan du protecteur national sous forme vidéo.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 32)

La réunion est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2024-12-0376 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

- 0.0 Séance publique d'information et de consultation du rapport annuel 2023-2024
- 0.1 Rapport du protecteur de l'élève régional
 - 1. Mot de bienvenue
 - 2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
 - 3. Approbation de l'ordre du jour
 - 4. Questions du public
 - 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024
 - 6. Suivis au procès-verbal
 - 7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
 - 8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
 - 9. Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles à compter de 2025-2026
 - 10. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles à compter de 2025-2026
 - 11. Calendrier scolaire 2025-2026 – Formation générale des jeunes
 - 12. Calendrier scolaire 2025-2026 – Formation générale des adultes et formation professionnelle
 - 13. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028
 - 14. Adoption des règles de fonctionnement
 - 15. Désignation de représentants d'organismes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2024-2025 – Amendement à la résolution n° CA 2024-10-0363
 - 16. Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026
 - 17. *Sujet reporté*
 - 18. Réalisation de travaux d'amélioration des infrastructures sportives de Rivière-du-Loup financés par le programme PAFIRSPA
 - 19. *Sujet reporté*
 - 20. Questions diverses
 - 21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Natacha Blanchet, présidente du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage se dit préoccupée par une éventuelle fermeture de l'école Riou de Saint-François-Xavier-de-Viger. Elle demande d'associer le personnel au processus décisionnel et elle veut sensibiliser le conseil d'administration sur l'importance des écoles de village.

5. **CA 2024-12-0377 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Cloé Gagné **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. **SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**

Il n'y a aucun suivi aux procès-verbaux lors de cette séance.

7. **INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

7.1 **ENJEUX STRATÉGIQUES**

Les résultats sont en progression tant sur le taux de diplomation que sur le taux de sortie sans diplôme ni qualification.

Les services de francisation se sont terminés et nous sommes en attente d'ajouts.

Il y a eu une conférence de presse aujourd'hui avec la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, madame Isabelle Charest, et la député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, madame Amélie Dionne, concernant les infrastructures sportives. Les travaux se feront à l'été 2026.

7.2 **DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. **COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS**

CA 2024-12-0378 HUIS CLOS (À 20 H 25)

IL EST PROPOSÉ par le président, Jean-François Lévesque, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos pour discuter de l'évaluation du directeur général.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CA 2024-12-0379 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 21 H 08)

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE le conseil d'administration poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité d'évaluation du directeur général :

Le comité d'évaluation du directeur général fait une recommandation favorable pour l'évaluation du directeur général, monsieur Antoine Déry

Le document sera déposé sous scellé.

9. CA 2024-12-0380 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT les projets de services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2025-2026 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

DE DÉTERMINER les services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, applicables à compter de l'année scolaire 2025-2026, conformément au document *Détermination des services éducatifs dispensés 2025-2026 – VF modifiée pour Riou-NDDS*.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

10. CA 2024-12-0381 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les règles et critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT les projets de règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2025-2026 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats favorables du sondage mené auprès des parents des municipalités de Saint-Épiphanie et de Saint-François-Xavier-de-Viger;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

D'ADOPTER les règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup applicables à compter de l'année scolaire 2025-2026, conformément au document *Critères d'inscription en vigueur à partir de 2025-2026 – VF modifiée pour Riou-NDDS*.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**11. CA 2024-12-0382 CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 –
FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2025-2026 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2025-2026 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**12. CA 2024-12-0383 CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 –
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET
FORMATION PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendrier scolaire 2025-2026 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2025-2026 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**13. CA 2024-12-0384 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2028**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2025-2028 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Renaud et résolu :

D'ÉTABLIR le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2025-2028, conformément au document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 – VF modifiée pour Riou-NDDS*.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. CA 2024-12-0385 ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Projet de loi 23;

CONSIDÉRANT le projet des règles de fonctionnement déposé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées aux règles de fonctionnement du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

D'APPROUVER les règles de fonctionnement du conseil d'administration, telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

15. CA 2024-12-0386 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CA 2024-10-0363

CONSIDÉRANT QUE le CISSS du Bas-Saint-Laurent a procédé au changement d'une personne désignée pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT QUE ce changement a eu lieu après l'adoption de la résolution;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la composition du comité, soit la présence de deux représentants de la direction plutôt qu'un comme indiqué dans la résolution;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la résolution n° CA 2024-10-0363 soit amendée afin qu'elle se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185, ce comité doit être composé notamment de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil d'administration du centre de services scolaire après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186, le conseil d'administration du centre de services scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe, soit :

- 2 membres du CISSS;
- 1 enseignant qui représente le syndicat;
- 1 soutien qui représente le syndicat;
- 1 professionnel qui représente le syndicat;
- 14 parents;
- 2 représentants de la direction;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de l'organisme pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2024-2025 :

Monsieur Mathieu Pomerleau Fournier, chef de service DI-TSA RDL
Enfance-Adulte, CISSS du Bas-Saint-Laurent
299, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3B1
et
Madame Hélène April, éducatrice à la DPJ-PJe, CISSS du Bas-Saint-Laurent
70, rue St-Henri, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1
418 862-6335, poste 7331 »

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

16. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose les documents *Liste des écoles 2025-2026* et *Actes d'établissement 2025-2026*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 8 avril 2025.

18. CA 2024-12-0387 RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE RIVIÈRE-DU-LOUP FINANCÉS PAR LE PROGRAMME PAFIRSPA

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière à la hauteur de 66 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 1 319 037 \$ dans le cadre du programme PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaires et la Ville de Rivière-du-Loup sont partenaire dans ce projet et contribueront à parts égales pour la partie non financée par le programme PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des infrastructures sportives de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire et la Ville vont s'entendre sur la répartition des responsabilités pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire et la Ville doivent respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux de la portion gérée par le centre de services scolaire;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

20. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

21. CA 2024-12-0388 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 21)

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque